DÉCISION DU CONSEIL
du 18 février 2003
portant nomination d'un membre titulaire du Comité des régions

(2003/144/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement portugais,

considérant ce qui suit:

(1) La décision 2002/60/CE du Conseil du 22 janvier 2002 [1] porte nomination des membres et suppléants du Comité des régions.

(2) Un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Isaltino MORAIS, portée à la connaissance du Conseil en date du 28 janvier 2003,

DÉCIDE:

Article unique

M. António Paulino SILVA PAIVA est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M. Isaltino MORAIS pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Bruxelles, le 18 février 2003.

Par le Conseil
Le président
N. CHRISTODOULAKIS

[1] JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.